



Problème moteur au bout de 1000 km après achat

Par Polux

Bonjour à toutes et tous,

J'ai acheté un RANGE ROVER ÉVOQUE de 2015 en mars 2022. Après 1000 km voyant moteur rouge. Je présente mon véhicule et diagnostic faux défaut or le passage à la valise a été impossible par la concession Citroën lieu d'achat et garage Citroën de la chaîne lieu de mon domicile. Maintenant limaille dans l'huile au bout de 10.000 km en 2 ans, étirement des ou de la chaîne de distribution, FAP encrassé, bruit inquiétant du moteur. De plus les commandes au volant ne fonctionnent plus et le compteur est passé en miles.

Expert assurance ne peut imputer aucun sinistre au vendeur.

Quelles sont les démarches que je peux éventuellement diligenter ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par isernon

bonjour,

quel était le kilométrage de votre véhicule lors de votre achat ?

le contrôle technique était-il OK ?

salutations

Par Polux

Bonjour et merci pour la réponse.

Histovec : Contrôle technique favorable 100.033 km mais je n'ai pas le procès-verbal de réception. Qui est à l'origine du contrôle ? Facture vente 99.860 km. Cela fait peu de différence mais le véhicule à rouler avant la vidange réglementaire 199 km. Le défaut devait être présent mais aucun contrôle avant vente ou il est possible de supposer tout et n'importe quoi.

Merci de votre implication.

Cordialement.

Par Floch6768

bonjour

Avez-vous acheté le véhicule à un particulier ou à un professionnel?

La garantie normale est de 2 ans

- achat à particulier: direction tribunal pour demander une expertise judiciaire

- achat à professionnel

1ère année garantie par ce dernier

2ème année il appartient à l'acquéreur de démontrer que le problème est bien sous garantie

Expert assurance ne peut imputer aucun sinistre au vendeur

je crains fort que vous n'ayez plus aucun recours

Par Polux

Bonjour et merci.

Pour complément d'infos.

J'ai contacté le vendeur professionnel, concessionnaire Citroën, au bout de 4/6 mois pour le défaut dont j'ai parler, mais rien n'a été fait aucune recherche de panne.

Le vis caché commence quand ?

Par Floch6768

bonjour

Le délai de 2 ans de garantie est dépassé (mars 2022 septembre 2024)

Seule une action en justice en demandant une expertise judiciaire à vos frais est nécessaire.

Par Polux

Merci à tous pour ces éléments.

Bonne continuation.